

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012  
DELIBERATION N°2012-52

**OBJET : Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants pendant l'année universitaire 2012-2013.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

**DECIDE**

**D'APPROUVER par 20 voix pour, 3 contre et 1 abstention** l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants pendant l'année universitaire 2012-2013.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT